



RESULTAT DU VOTE	
Présents ou représentés :	24
Voix favorables :	24
Voix défavorables :	0
Abstentions :	0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 10/12/2024

DELIBERATION
n°2024 - 47

***portant avis relatif au « PhD Handbook », annexe du règlement intérieur de l'Ecole Doctorale
Toulouse Sciences Economiques***

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE,
Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts,
Vu le règlement intérieur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE,
Vu les statuts de l'Ecole doctorale Toulouse Sciences Economiques, et son règlement intérieur,
Vu l'avis du conseil de l'Ecole doctorale Toulouse Sciences Economiques,
Vu la délibération du conseil d'administration n°CA 2023-75 de l'Université Toulouse Capitole relative aux statuts et règlement intérieur de l'Ecole Doctorale Toulouse Sciences Economiques, en date du 26 septembre 2023,
Vu la délibération du conseil de la recherche de l'Ecole d'Economie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE n°CR 2024-04 en date du 17 juin 2024, portant avis relatif au « PhD Handbook » annexé au règlement intérieur de l'Ecole doctorale Toulouse Sciences Economiques,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'Ecole d'Economie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE n°CA 2024-17 en date du 20 juin 2024 portant avis relatif au « PhD Handbook » annexé au règlement intérieur de l'Ecole doctorale Toulouse Sciences Economiques,
Vu l'avis du conseil de la recherche de l'Université Toulouse Capitole en date du 7 octobre 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er}

Le conseil de la recherche approuve le « PhD handbook », annexé à la présente délibération, qui complète le règlement intérieur de l'Ecole Doctorale Toulouse sciences économiques.

Article 2

La présente délibération sera transmise à la rectrice d'Occitanie, chancelière des universités.
Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'Université Toulouse Capitole.

**Le président du conseil d'administration,
Hugues Kenfack**



ANNEXE

MANUEL DU DOCTORAT 2024-2025

Ce document explique le fonctionnement du programme de doctorat de TSE depuis l'année de master 2 (année 1 du doctorat) jusqu'à l'année du marché du travail (année 6 ou 7 du programme de doctorat) et doit être considéré comme un guide d'utilisation pour l'étudiant et le conseiller. Il est édité et révisé chaque année.

Le programme doctoral en économie est organisé au sein de l'école doctorale Toulouse Sciences Économiques en vertu de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale et dans le cadre de l'École Universitaire de Recherche CHESS. Le diplôme de doctorat en sciences économiques est délivré par l'Université Toulouse Capitole, elle-même établissement fondateur de l'Université de Toulouse. Le cadre juridique est donc celui défini par l'Université de Toulouse.

Tous les aspects juridiques et réglementaires du doctorat sont disponibles dans les "Statuts de l'Ecole Doctorale TSE" et son "Règlement Intérieur" votés par le conseil d'administration de TSE le 19 juin 2023 et la Charte du Doctorat de l'Université de Toulouse (voir annexe).

RÉSUMÉ DU PROGRAMME :

Année 1 (M2-ETE)	Cours fondamentaux qui donnent les outils de base et les connaissances générales pour comprendre et mener des recherches en économie.
Année 2 (MRes)	Des cours thématiques qui vous amènent à la frontière de la recherche.
Année 3 (Mres+1)	Première année de recherche consacrée à la rédaction d'un premier mémoire.
Années 4-5 (Mres+2-3)	Entièrement dédié à la recherche : - Document sur le marché de l'emploi - Visite éventuelle dans un département étranger

Année 6 (Mres+4)	Année du marché de l'emploi : - Continuer à travailler sur le document relatif au marché de l'emploi - Formation au marché de l'emploi
---------------------	---

ANNEE 1 : MASTER 2 THEORIE ECONOMIQUE ET ECONOMETRIE (M2 ETE)

La première année du programme de doctorat est consacrée à doter les étudiants des connaissances de base, des outils et des méthodes qui leur seront indispensables pour rédiger leur thèse.

Semestre 1 : Les étudiants doivent suivre 3 cours de base :

- Econométrie 1,
- Macroéconomie 1, et
- Microéconomie 1

qui durent 12 semaines chacun et un cours à option à choisir entre "Théorie des jeux" et "Optimisation" (10 semaines chacun). Il est fortement recommandé de suivre le deuxième cours à option. Il est également possible de le suivre au cours de la deuxième année.

Semestre 2 : Les étudiants doivent suivre 3 cours fondamentaux :

- Econométrie 2,
- Macroéconomie 2, et
- Microéconomie 2

qui durent 12 semaines chacun et deux cours à option à choisir parmi la liste des cours à option (10 semaines chacun) qui doivent être sélectionnés dans les différents domaines présents à TSE.

Chaque domaine propose un cours à option. Le domaine de la finance est une exception et propose deux cours ; un étudiant ne peut pas suivre les deux cours à option en finance (le directeur du programme peut faire des exceptions pour les étudiants qui veulent se spécialiser dans ce domaine) ; un étudiant peut suivre la moitié de chaque cours.

Le programme propose également un cours sélectif sur le "contrôle optimal en temps continu" offert par les mathématiciens.

Examens : Les cours fondamentaux du programme et les cours à option du premier semestre comportent un examen à mi-parcours et un examen final. Chaque cours à option du second semestre a ses propres règles d'évaluation mentionnées dans le syllabus correspondant. Les partiels ont lieu les deux premiers jours après les vacances semestrielles (pas de cours ni de TD pendant ces deux jours). Les examens finaux ont lieu à la fin de chaque semestre. Il y a une

semaine libre avant la semaine d'examen final (pas de TD ni de session pendant la semaine de révision).

Mémoire de Master : Début janvier, les étudiants reçoivent une liste de sujets de thèse proposés par les chercheurs de TSE. Les étudiants sont encouragés à développer leur propre sujet et question de thèse et à demander conseil aux chercheurs de TSE. Les réunions avec les représentants des domaines et les cours facultatifs sont l'occasion d'entamer des discussions sur les sujets et de poser des questions sur les conseillers possibles compte tenu du sujet de la thèse. Il est extrêmement important de rédiger une thèse en rapport avec l'un des deux cours à option choisis par l'étudiant.

À la fin du mois de mars, l'étudiant est censé connaître la question de sa thèse, le conseiller et les données si la thèse nécessite un travail empirique. Le second semestre est très dense et l'on n'attend pas de l'étudiant qu'il consacre trop de temps à la thèse au-delà de la définition de la question de la thèse et de l'identification du directeur de thèse. L'étudiant devrait travailler sur sa thèse après les examens finaux du second semestre.

La soutenance du mémoire de master a lieu au cours de la dernière semaine de juin ou de la première semaine de juillet.

Obtention du diplôme de Master : Un étudiant reçoit le diplôme M2 ETE si la note moyenne est supérieure à 10/20 (les cours fondamentaux comptent pour 6 crédits, tandis que les cours à option comptent pour 4 crédits et le mémoire compte pour 12 crédits) et si la note du mémoire est supérieure à 12/20. Les cours de base comptent pour 60 % et la thèse pour 40 %. Les cours à option comptent pour les cas marginaux.

Admission au doctorat : Le comité d'admission au doctorat se réunit en juillet pour sélectionner les étudiants admis au programme de doctorat.

Les étudiants admis au programme de doctorat reçoivent le document officiel de financement pour toutes les années de doctorat suivantes. Les étudiants non admis au doctorat et titulaires du M2 ETE peuvent poursuivre le programme MRes (sans financement), mais devront quitter le programme l'année suivante.

Financement : Certains étudiants du M2 ETE se voient proposer un financement. La décision est prise lors de la procédure d'admission du M2 ETE.

Programme de mentorat : Chaque étudiant se voit attribuer un « mentor » sélectionné parmi les chercheurs de TSE. Le rôle du mentor est de rencontrer l'étudiant (jusqu'à 5 réunions au cours de l'année académique) pour discuter de divers sujets, notamment de ses progrès dans le programme, de ses difficultés, de la manière de choisir le sujet de sa thèse, etc... L'étudiant est responsable de contacter son mentor pour organiser les réunions. Si l'étudiant ne contacte pas son mentor, ce dernier prend contact avec le responsable du programme pour vérifier si des problèmes ou des difficultés sont apparus.

Représentants des étudiants : Les étudiants élisent deux représentants avant la fin du mois de septembre, qui seront en contact avec le responsable du programme pour signaler les difficultés ou les problèmes.

CONSEILS ET ASPECTS PRATIQUES

Pendant l'année M2-ETE, les étudiants se voient attribuer un bureau dans un espace partagé. Les étudiants ne sont pas autorisés à "prêter" leur bureau à des personnes extérieures à TSE.

En novembre, un représentant de chaque domaine donne une présentation détaillant le fonctionnement du domaine : atelier, séminaire, conseil aux étudiants, groupe de lecture, placement en doctorat, sujets de thèse, ... Ceci a pour but d'aider les étudiants à se faire une idée de ce qui les attend dans les années à venir et à prendre une décision éclairée quant à leur affiliation au domaine principal.

Les rencontres avec le mentor peuvent s'avérer extrêmement utiles lorsque les étudiants reçoivent leurs notes de mi-parcours et d'examen final ou lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans le cadre du programme.

ANNEE 2 : MASTER EN RECHERCHE (MRES)

La deuxième année du programme de doctorat vise à offrir aux étudiants des connaissances et des outils plus spécialisés. Il s'agit donc d'une année importante pour se préparer à la recherche future.

Programme d'enseignement :

Au début de l'année, chaque étudiant choisit deux domaines parmi les domaines présents à TSE (la liste est discutée au début de l'année). Chaque domaine consiste en un cours de 30 heures au premier semestre et en trois cours de 15 heures chacun au second semestre.

L'étudiant doit suivre un total de 120 heures de cours au premier semestre et 135 heures au second semestre. Pour remplir cette condition, l'étudiant doit suivre des cours supplémentaires dans d'autres domaines : 2 cours de 30 heures au premier semestre (l'un d'entre eux peut être la théorie des jeux ou l'optimisation du M2 ETE) ; au second semestre, l'étudiant doit suivre 3 cours de 15 heures dans d'autres domaines. Ces cours peuvent être pris dans le cadre du MRes ou du M2 ETE. Il est possible de prendre la moitié d'un cours du M2 ETE avec l'autorisation des enseignants.

Lorsqu'un cours de base est commun aux deux domaines choisis par l'étudiant, le cours ne compte que pour un seul cours et l'étudiant doit suivre d'autres cours pour satisfaire aux règles de chaque semestre. Par exemple, le cours Théorie des contrats est commun aux domaines Théorie économique et Economie publique ; un étudiant qui choisit ces deux domaines doit donc suivre un autre cours de 30 heures au cours du premier semestre du MRes.

Évaluation : Chaque cours a ses propres règles d'évaluation, détaillées dans le programme d'études. En général, l'évaluation est basée sur des projets, des propositions de recherche, des rapports d'experts et des présentations. L'étudiant doit obtenir une note minimale de 10/20 dans chaque cours pour obtenir le MRes.

Conseiller : D'un point de vue administratif, l'inscription au programme de doctorat nécessite de fournir le nom d'un conseiller. Le conseiller peut être le directeur de thèse du M2 ou tout autre chercheur habilité à être conseiller. Nous reconnaissons qu'au début du MRes, les étudiants peuvent ne pas avoir une idée claire de qui sera leur conseiller. Par conséquent, si un étudiant n'a pas de conseiller, il peut nommer le directeur du programme de doctorat (cela peut être facilement modifié plus tard au cours du doctorat).

Le financement : Quelle que soit la source de financement, tous les doctorants sont financés.

Assistant de recherche et assistant d'enseignement : un étudiant MRes peut travailler en tant qu'assistant de recherche (RA) à raison d'un jour par semaine au **maximum**, de septembre à mars.

D'avril à août, un étudiant peut travailler un jour par semaine **en moyenne en** tant qu'assistant de recherche.

Un étudiant peut enseigner un maximum de 60 heures au cours de l'année universitaire, mais nous recommandons vivement aux étudiants de se concentrer sur leurs cours pendant l'année du MRes.

Groupe de recherche : En juin, l'étudiant choisit son domaine d'intérêt principal et le groupe correspondant ; il en informe le responsable du programme de doctorat et le responsable du groupe correspondant. Un bureau lui est attribué en conséquence.

Atelier, séminaire et groupe de lecture : Lorsqu'un étudiant appartient à un groupe de recherche, il est tenu de participer régulièrement aux activités de recherche (atelier, séminaire, groupe de lecture) du groupe principal.

Il est obligatoire que chaque étudiant assiste à *au moins* deux séminaires sur le marché de l'emploi (le cas échéant) pendant la saison du marché de l'emploi (janvier et février).

CONSEILS ET ASPECTS PRATIQUES

Les étudiants MRes disposent d'un bureau pendant toute l'année académique.

L'année du MRes se termine en juin.

Il est fortement recommandé qu'un étudiant MRes fasse partie d'un groupe de recherche en rapport avec l'un de ses deux domaines, mais ce n'est pas obligatoire.

Il est conseillé (mais pas obligatoire) de choisir le conseiller parmi les membres du corps enseignant du groupe auquel l'étudiant sera affilié.

Il est conseillé aux étudiants de participer aux séminaires/ateliers/groupes de lecture organisés par d'autres groupes que le groupe principal auquel ils appartiennent.

ANNEES 3, 4 ET 5 : RECHERCHE

Au cours de ces trois années, l'étudiant se concentre sur ses recherches. L'objectif est de rédiger une thèse qui devrait contenir 3 chapitres innovants, dont le Job Market Paper (JMP).

Les trois années ont la même organisation avec quelques spécificités. Nous commençons par présenter l'organisation commune des trois années, puis nous présentons les spécificités de chaque année.

Groupe : Un étudiant est affilié à un groupe et participe à ses activités de recherche (atelier, séminaire, groupe de lecture et conférences). Comme indiqué dans la section B. de l'article 4 du règlement de l'école,

Tous les étudiants inscrits à l'école doctorale Toulouse Sciences Economiques sont tenus de participer à la vie scientifique et pédagogique de l'école doctorale Toulouse Sciences Economiques (formations doctorales, groupes de travail) et de l'UMR TSE-R (séminaires, conférences...). Il doit également suivre les formations correspondant au programme d'études et de préparation à l'insertion professionnelle mis en place par l'école doctorale. Un étudiant qui n'a pas rempli ces obligations n'est pas autorisé à soutenir sa thèse.

Les étudiants sont tenus d'assister à au moins six séminaires sur le marché de l'emploi pendant la saison du marché de l'emploi.

Financement, enseignement et activités de conseil : Pendant ces trois années, l'étudiant est financé par un Contrat Doctoral (CD) du Ministère de la Recherche. Le CD est un contrat de travail avec l'Université de Toulouse Capitole avec ses règles formelles, notamment en ce qui concerne la mobilité (obligation de la déclarer), les congés maladie et les vacances (5 semaines/an). (voir en annexe un exemple de contrat de travail).

Pendant cette période de trois ans, un étudiant peut enseigner et exercer des activités de conseil pendant 32 jours au maximum au cours d'une année académique.

Une heure d'enseignement compte pour une demi-journée. Par conséquent, un étudiant peut enseigner au maximum 64 heures au cours d'une année académique.

Pour pouvoir bénéficier du financement pendant l'année du marché du travail (année 6 ; voir ci-dessous), l'étudiant doit enseigner un total d'au moins 120 heures pendant les années MRes+1 à 3.

Un étudiant peut être financé par un autre moyen que le DC, comme le financement d'un chercheur par l'ANR ou l'ERC. Cependant, pour être éligible au financement pendant l'année du marché du travail, l'étudiant doit enseigner un total de 120 heures pendant les années MRes+1 à 3.

Conseiller : L'inscription requiert le nom d'un conseiller.

Lorsque l'étudiant entame son processus de recherche, il doit interagir avec des chercheurs. Il est prévu que l'étudiant ait un conseiller de son groupe à la fin de la troisième année. Les jeunes chercheurs ne peuvent pas être des conseillers formels, mais ils peuvent être en pratique le conseiller principal ; ils peuvent être des co-conseillers formels après leur premier

examen. Un chercheur plus expérimenté doit être impliqué lorsqu'un jeune chercheur est en pratique le conseiller principal.

Au cours de la thèse, le conseiller peut changer et, par exemple, le jeune chercheur peut devenir le conseiller officiel une fois qu'il devient éligible (par exemple, titulaire d'une thèse ou d'une HDR).

Mobilité : Les étudiants sont encouragés à se rendre dans un département de premier plan à l'étranger pendant l'année MRes+3/4. Cela leur permet de développer leur réseau de recherche, de confronter leurs idées avec d'autres collègues et de se faire connaître avant l'année du marché de l'emploi.

CONSEILS ET ASPECTS PRATIQUES

Bien que cela soit possible, nous conseillons vivement aux étudiants de s'abstenir d'enseigner pendant l'année de master (pour se concentrer sur les cours) et pendant l'année du marché de l'emploi.

Les étudiants souhaitant effectuer un séjour au cours de l'année MRes+3 doivent s'assurer qu'ils pourront satisfaire à la règle des 120 heures d'enseignement, afin d'être éligibles au financement du marché du travail.

Il est conseillé de faire des présentations dans d'autres ateliers que celui que l'étudiant a choisi. Cela offre des opportunités supplémentaires de présenter, et c'est l'occasion de recevoir des commentaires sur la recherche en dehors du domaine principal de l'étudiant (ce qui est important pour le marché du travail). Cela permet également aux étudiants qui se sentent isolés dans leur recherche de retisser des liens avec d'autres chercheurs.

Certaines facultés offrent la possibilité de faire de l'assistance à la recherche (AR). Il peut s'agir d'une bonne occasion, en particulier dans le cadre de MRes+1, d'approcher des chercheurs et de discuter plus en détail de la recherche de l'étudiant. S'engager dans des activités d'AR dans un autre domaine est également un bon moyen de compléter la formation de l'étudiant, de garder un œil ouvert sur les frontières de la recherche dans d'autres domaines et d'obtenir éventuellement un autre point de vue sur ses propres recherches.

Les étudiants qui ne se sentent pas à l'aise avec la langue anglaise ont accès à des cours d'anglais.

Document de troisième année :

Au cours de sa troisième année, l'étudiant doit rédiger un mémoire de recherche - le mémoire de troisième année. Le rôle de ce document est de s'assurer que les étudiants s'impliquent dans le processus de recherche le plus tôt possible. Il permet à l'étudiant de se faire une idée de ce qu'est la recherche.

- Le document doit être original et ambitieux. Il doit s'agir d'un document de travail complet qui pourrait être soumis à des conférences pendant la thèse et faire partie du dossier Job-Market. (L'article de troisième année peut servir de chapitre à la thèse).
- Pendant l'été, entre la deuxième et la troisième année, l'étudiant travaille sur le projet et soumet, avant la fin du mois de septembre, un projet au directeur du doctorat et au directeur de son groupe afin de recevoir un retour d'information. L'étudiant est censé interagir avec au moins un chercheur de son groupe et bénéficier ainsi de conseils pour la rédaction de l'article.
- L'étudiant doit faire une présentation dans l'atelier de son groupe en novembre ou décembre. Il est de son devoir de réserver un créneau dans l'atelier et d'en informer le responsable du programme de doctorat. L'étudiant n'est pas censé avoir une version préliminaire de l'article à ce stade.
- L'objectif de cette présentation est que l'étudiant reçoive un retour d'information complet de la part du public de l'atelier. En particulier, le retour d'information doit permettre à l'étudiant de poursuivre son projet, de le modifier ou d'emprunter une voie totalement différente.
- Il est fortement recommandé d'interagir avec deux chercheurs (dont un senior). L'interaction peut être limitée à un seul chercheur jusqu'à la présentation à l'automne, mais un deuxième chercheur est nécessaire après la première présentation.
- L'article peut être co-écrit avec un étudiant de la même cohorte, mais il ne peut pas être utilisé par les deux étudiants comme " article de 3ème année ".
- L'article peut être cosigné avec un chercheur ou un membre du corps enseignant ou avec un étudiant d'une cohorte précédente, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'EST. Dans ce cas, l'étudiant devra rédiger un second article (non cosigné) qui sera présenté en juin de la quatrième année (avec les étudiants de la troisième année de la cohorte suivante).
- L'article est présenté en juin devant un comité d'examen des articles de troisième année (tous groupes et domaines confondus). Un projet de communication doit être envoyé au comité avant la présentation (au moins une semaine avant). Le comité

évalue l'ambition, la pertinence de la question, la qualité de l'exécution, la rédaction... et décide si l'étudiant passe ou non l'étape du mémoire de troisième année.

- Si le travail n'est pas terminé ou jugé recevable au mois de juin de la troisième année (par exemple lorsque seule la moitié du travail est prête), l'étudiant dispose d'un délai supplémentaire pour terminer son travail et se voit offrir une deuxième possibilité de présenter son travail devant le même comité (certains changements marginaux peuvent intervenir si certains membres ne sont pas disponibles, mais l'étudiant doit être informé au préalable de ces changements).
- L'étudiant a jusqu'au mois de juin de la quatrième année (MRes+2) pour passer l'étape de l'examen de troisième année.
- Si l'étudiant ne réussit pas cette étape, il quitte le programme.

SPECIFICITES DES ANNEES 4 ET 5 :

Atelier de doctorat : Au cours de ces deux années, les étudiants suivent un atelier de doctorat au cours duquel ils présentent leurs recherches et reçoivent des commentaires, plus particulièrement sur leurs compétences en matière de présentation. La participation à l'atelier est obligatoire et fait partie de la préparation au marché du travail. À la fin de chaque semestre, les organisateurs de l'atelier valident l'atelier de chaque étudiant.

Rencontre avec deux chercheurs : De septembre à janvier, et de février à juin, chaque étudiant doit rencontrer régulièrement (au moins une fois par mois) deux chercheurs. A la fin de chaque période, l'étudiant présente un document portant la signature des deux chercheurs.

Visites à l'étranger : Il est fortement recommandé (mais pas obligatoire) qu'un étudiant visite un département de premier plan à l'étranger. L'école fournit un financement pour une visite d'une durée maximale de 4 mois (voir le guide de la mobilité à la fin du manuel). Il incombe au conseiller de trouver un département d'accueil. Il est recommandé que la visite ait lieu au cours de la cinquième année. La visite ne doit pas interférer avec les 120 heures d'enseignement exigées pour le financement du marché du travail.

Lorsqu'un étudiant se trouve à l'étranger, il ne suit pas l'atelier de doctorat mais doit respecter la règle de la rencontre régulière avec deux chercheurs, qui peuvent se trouver dans son institution d'accueil.

CONSEILS ET ASPECTS PRATIQUES

Il est important de garder à l'esprit que lorsqu'un étudiant est sur le marché du travail, il doit avoir trois références de professeurs qui rédigeront des lettres de recommandation. Les réunions régulières avec les chercheurs sont l'occasion de développer des relations étroites

avec les chercheurs, de s'assurer qu'ils connaissent le travail de l'étudiant et de les faire servir de références sur le marché de l'emploi.

ANNEE 6 : LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Cette année-là, l'étudiant est censé être sur le marché. Il participe à la préparation au marché de l'emploi, qui est obligatoire si l'étudiant veut figurer sur la liste des étudiants de TSE sur le marché.

Préparation au marché du travail : En plus de la préparation que chaque groupe offre à ses étudiants, TSE propose également une préparation au marché du travail qui suit les étapes suivantes :

- Les étudiants rencontrent au printemps de la cinquième année le responsable du placement des doctorants afin d'obtenir les informations et les instructions pour le marché à venir.
- Une présentation de 30 minutes aux membres de l'EST est prévue en mai/juin de la cinquième année.
- Une présentation de 60 minutes aux membres de l'EST est prévue au début du mois de septembre de la sixième année.
- Un chercheur qui ne rédige pas de lettre de référence pour l'étudiant lit l'article en septembre et fournit des commentaires et des suggestions sur la présentation de l'article et son contenu.
- En octobre, l'étudiant pose sa candidature pour les (six) bourses du marché du travail de l'EST, qui sont attribuées aux meilleurs étudiants en plus du financement normal.
- En octobre, l'étudiant envoie son travail pour relecture ; ce processus est financé par TSE.
- Après la mi-novembre, l'étudiant reçoit une formation de coaching de la part d'un professionnel afin d'améliorer ses compétences en matière de présentation.
- Deux simulations d'entretien sont organisées par l'école.
- L'étudiant fait une présentation de 75 à 90 minutes, comme un véritable séminaire sur le marché de l'emploi.

Financement : L'étudiant est financé pendant huit mois (de septembre à avril) s'il est sur le marché international de l'emploi et s'il a respecté la règle des 120 heures d'enseignement. Il n'est pas autorisé à enseigner ou à effectuer des recherches pendant ces huit mois. Il peut faire de l'assistance à la recherche lorsque le marché est terminé.

En plus du financement régulier, les candidats au marché de l'emploi peuvent postuler à une bourse TSE dont l'attribution est décidée par un comité.

Si l'étudiant n'est pas sur le marché : Il peut arriver que l'étudiant ne soit pas prêt à entrer sur le marché du travail et demande une année supplémentaire. Dans ce cas, sa sixième année suit le processus et les règles de la cinquième année, tandis que la septième année suit celles

d'une année de marché du travail. Cependant, le financement de 8 mois ne peut pas être reporté. L'étudiant et son conseiller doivent trouver un financement pour les 4 derniers mois de la sixième année et le financement de la septième année. Le responsable du programme de doctorat a le droit de ne pas accorder le financement des 8 mois s'il estime que le plan de report n'est pas réaliste et que l'étudiant ne sera pas en mesure d'être sur le marché au cours de la septième année. L'étudiant rencontre son Comité de Suivi avant de s'inscrire pour une nouvelle année académique.

Après le marché du travail, les étudiants doivent soutenir leur thèse. Il existe un protocole à suivre pour organiser la soutenance. Voir l'annexe.

PREPARATION DE LA DEFENSE

Cette note décrit le processus global de dépôt de la thèse en vue de la soutenance.

1. Initiation de la procédure sur ADUM : 3 mois avant la date prévue de soutenance et au plus tard 1 mois et demi avant la date de soutenance, le doctorant doit :
 - Initier la procédure de soutenance dans ADUM. Il complète son dossier ADUM en remplissant les rubriques relatives à la soutenance de thèse : titre (en français et en anglais), mots-clés, date, lieu, référents, membres du jury, résumé, etc...
 - Terminez l'enregistrement en finalisant la procédure de soumission. Cette action n'est possible que si tous les champs obligatoires sont remplis.
2. Déclaration des arbitres : 3 mois avant la soutenance et au plus tard 1 mois avant la date de soutenance, 2 arbitres doivent être sélectionnés. Ils doivent être habilités à diriger des recherches et ne peuvent pas être membres de l'université/école doctorale et ne doivent pas être co-auteurs avec le candidat. L'école doctorale vérifie que les référents proposés respectent les critères définis.
3. Déclaration des membres du jury : 3 mois avant la soutenance et au plus tard 1 mois avant la date de soutenance, un jury de 4 à 8 membres doit être constitué. 50% du jury doit être extérieur à l'école doctorale et à l'Université. 50% du jury doit être de rang professoral ou équivalent. Les femmes et les hommes doivent être représentés de manière égale. Le président du jury sera désigné par les membres du jury le jour de la soutenance. Il doit être professeur ou équivalent. Le directeur de thèse est membre du jury, ne peut être arbitre et ne prend pas part aux décisions.
4. Dépôt légal de la thèse de doctorat (1er dépôt) : 3 mois avant la soutenance et au plus tard 1 mois avant la date de soutenance, le doctorant procède au dépôt électronique de sa thèse. Pour ce faire, il dépose sur son site ADUM la version électronique
5. Examen de la thèse par les arbitres : Après la 1ère soumission, un lien est envoyé par email aux rapports des rapporteurs et les membres du jury consultent la thèse de doctorat. Ils rédigent alors un rapport sur la thèse qui doit être reçu 15 jours avant la soutenance. A défaut, la soutenance du doctorat ne pourra être autorisée.
6. Examen des rapports par l'école doctorale : Dès réception des rapports des rapporteurs et au plus tard 10 jours avant la date prévue pour la soutenance, l'administration de l'école doctorale émet un avis sur la soutenance, qui sera transmis au président de l'UTC ou au directeur de l'établissement. Cet avis sert de base au président pour autoriser la soutenance.
7. La soutenance : Le jour de la soutenance, le doctorant présente les résultats du courrier de sa thèse et répond aux questions et remarques des membres du jury, qui décident alors d'attribuer ou non le doctorat au doctorant.

8. Dépôt légal de la thèse (2^{ème} dépôt) : L'étudiant dépose alors une version finale de la thèse sur le site ADUM, incluant les éventuelles corrections demandées lors de la soutenance.

Plus de détails peuvent être trouvés dans le tutoriel [\(AJOUTER UN LIEN\)](#)

COMITE DE SUIVI

Tout au long de sa thèse, l'étudiant est suivi par un Comité de suivi doctoral individuel, chargé de le rencontrer à la fin de chaque année académique pour s'assurer du bon déroulement de son parcours, d'évaluer les conditions de formation et d'avancement des recherches, de formuler des recommandations et de présenter un rapport, et de prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement.

La composition du comité évolue avec l'année de la thèse, pour tenir compte de la maturation du projet de recherche. La composition est décidée par le responsable du programme de doctorat en accord avec l'étudiant et son directeur de thèse ou chercheur principal. Le comité doit comprendre au moins un membre du même sexe que l'étudiant.

Chaque année, l'étudiant rencontrera le comité pour discuter de ses progrès, de son bien-être et de ses difficultés éventuelles. Le compte-rendu de l'entretien est adressé au directeur de l'école doctorale, à l'étudiant et au directeur de thèse. En cas de désaccord entre un directeur de thèse et son doctorant, la procédure de médiation décrite dans la Charte des thèses de l'Université de Toulouse (section 5) est suivie (voir annexe).

Il existe des caractéristiques propres à chaque année pour le comité de suivi :

- A la fin de son année de MRes, et lorsque toutes les notes sont disponibles, l'étudiant rencontre son "Comité de Suivi" pour parler de son année de MRes et de ses progrès. Cette année-là, le comité de suivi est composé du responsable du programme de MRes et d'un professeur de MRes du domaine principal de l'étudiant. La réunion a lieu entre la mi-juillet et la mi-septembre.
- En MRes+1, après la présentation de son mémoire de troisième année, l'étudiant rencontre le "Comité de suivi", qui est alors composé de deux membres du comité du "mémoire de troisième année", dont un membre du groupe de recherche auquel l'étudiant est affilié. Le responsable du programme de doctorat assiste à la réunion, ainsi que le chercheur qui a supervisé le "Third year paper", mais un temps de discussion est prévu à la fin de la réunion en leur absence. Le comité est présidé par le membre du groupe de l'étudiant. La réunion a lieu avant la fin du mois de juin.
- Les années suivantes, la composition du comité reste inchangée. Il comprend un membre du groupe de l'étudiant, idéalement un membre du comité du mémoire de troisième année, ainsi qu'un membre de l'institution en dehors du domaine de l'économie ou un membre extérieur à l'institution (y compris les chercheurs affiliés à TSE). Le directeur de thèse participe à la réunion, ainsi qu'éventuellement le responsable du programme de doctorat, mais un temps de discussion est prévu à la fin de la réunion en leur absence. Le comité est présidé par le membre du groupe de l'étudiant. La réunion a lieu entre juillet et mi-septembre pour les étudiants de l'année 4, et avant fin juin pour les étudiants de l'année 5 (et après leur première présentation sur le marché du travail).

PROCEDURES DE MOBILITE

Les étudiants ont la possibilité de visiter un département de haut niveau à l'étranger. La période la plus naturelle pour cette visite est la cinquième année. Trois conditions doivent être remplies pour mettre en place une visite : approbation de la visite, compatibilité avec les exigences de l'enseignement, financement.

Approbation : La visite doit être validée par le directeur de thèse et le responsable du programme de doctorat. Dès que l'étudiant a confirmé le principe de la visite, il fournit la liste ci-dessous par courrier électronique à - phd.edtse@tse-fr.eu

- Détails du projet dans une lettre adressée au responsable du programme de doctorat,
- Une lettre d'invitation de l'institution d'accueil,
- Les détails de tout financement déjà obtenu.

Compatibilité avec les exigences d'enseignement : La visite doit être compatible avec les exigences en matière d'enseignement (120 heures d'enseignement au cours des années de doctorat). Si des cours doivent être dispensés l'année de la visite, l'étudiant doit attendre l'approbation du service d'enseignement avant de confirmer la période de visite avec l'université d'accueil.

Financement : Il y a deux campagnes de financement de la mobilité par année académique. La première a lieu en octobre pour les étudiants quittant le deuxième semestre et la seconde en mai pour ceux quittant le premier semestre. Les détails sont envoyés par courriel.

Pour les deux campagnes, la procédure est identique. Les documents suivants doivent être fournis :

- Formulaire de demande
- Lettre de motivation, deux pages maximum, précisant l'apport du séjour à l'étranger ainsi que le projet de thèse
- CV
- Lettre de soutien du directeur de thèse
- Lettre d'invitation de l'institution d'accueil.
- Budget de l'action indiquant les différents financements ainsi que, séparément, le coût de la vie, du transport et du logement sur place, de l'assurance maladie des visas, des frais universitaires, etc... Le budget indique les éléments fixes et variables des coûts.

TSE finance un séjour d'une durée maximale de 16 semaines (4 mois). L'étudiant a le droit de partir pour une période plus longue, mais un financement supplémentaire de sources extérieures sera nécessaire (ERC, ANR, bourse fullbright...).

TSE couvre les coûts fixes (vols, frais de visa, assurance maladie si le montant est fixe...), offre une indemnité journalière hebdomadaire pour couvrir les dépenses régulières (nourriture, loyer, déplacements) et finance l'assurance maladie (si elle est variable, c'est-à-dire si les montants dépendent du temps passé dans le pays étranger) pour une durée maximale de 4 mois.¹ Si l'étudiant souhaite rester plus de 4 mois, l'EST financera 4 mois et le reste devra être financé par d'autres sources. Par exemple, si un étudiant souhaite partir 6 mois et qu'il doit payer 6 000 dollars pour couvrir son assurance maladie pendant ces 6 mois, TSE paiera $4 \times 6000 / 6 = 4\,000$ dollars et les 2 000 dollars restants devront être financés par d'autres moyens.

Le financement sera versé en trois tranches : avant la visite, à l'arrivée et au retour à TSE.

À son retour, l'étudiant :

- fournit tous les reçus et, si nécessaire, des ajustements seront effectués ;
- rédige un petit rapport détaillant ce qui a été réalisé au cours de la visite.

¹ Le montant exact de l'indemnité journalière est susceptible de varier d'un pays à l'autre et d'une année à l'autre en fonction du budget global disponible pour le financement, et sera communiqué chaque année avant la campagne.

Cette note vise à clarifier la procédure que les doctorants de l'EST-R doivent suivre pour obtenir le statut d'étudiant en doctorat.

le financement des conférences ainsi que les tâches administratives à effectuer chaque fois que vous souhaitez voyager pour vous rendre à une conférence.

Avant de demander des fonds à TSE-R, les doctorants doivent demander à leur conseiller s'il dispose d'un fonds de recherche pouvant être utilisé pour financer leur conférence.

Règles de financement de la conférence : Les règles suivantes concernent les dépenses financées soit par le TSE-R seul, soit par le TSE-R et le BQR².

Remarque : D'autres sources de financement peuvent être obtenues, telles que des contrats de recherche, un financement par votre conseiller, etc. N'oubliez pas qu'un ordre de mission doit tout de même être rédigé (voir ci-dessous).

Une condition nécessaire pour obtenir un financement (TSE-R & BQR) est de présenter un article pendant la conférence.

Cours d'été/d'hiver : Les demandes de financement pour les cours d'été seront examinées au cas par cas.

Dans tous les cas, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Le directeur de thèse n'a pas d'autre source de financement ;
- L'école d'été se déroule à l'étranger ou est internationale ;
- Lien très étroit avec le sujet de la thèse ;

Les demandes de financement doivent être adressées à bqr-funding@tse-fr.eu

Le nombre d'appels par an dépend des fonds disponibles.

Le financement maximum **hors frais de transport** (TSE-R+BQR) est de 800€ pour une conférence en Europe, et jusqu'à 1000€ pour une conférence en dehors de l'Europe. TSE-R peut prendre en considération des demandes de financement supérieures à ces limites si ces demandes sont clairement justifiées.

Nombre maximum de participations à des conférences pour chaque année de doctorat :

- Étudiants de 1^{ère} et 2^{ème} année : au maximum une conférence par an (dans les conditions susmentionnées).

² BQR = Bonus Qualité Recherche est un type de financement alloué par TSE-R.

- À partir de la 3^{ème} année : une conférence par an (dans les conditions susmentionnées). Une deuxième conférence peut être financée sous réserve de l'approbation conjointe du responsable du TSE-R et de votre directeur de thèse.

Tâches administratives à accomplir avant de partir en conférence

A faire auprès de [Corinne Vella](#) (T-249 - Aile Saint Pierre), dès que la communication aura été acceptée à la conférence.

Avant de se rendre à la conférence :

- Établir un ordre de mission³ avec ou sans frais.
- Remplir le document "agent de création" et fournir un RIB pour être remboursé.

Principes généraux :

- Aucune réservation ne doit être faite avant d'avoir demandé un devis à Havas Voyages (l'université a passé un accord avec cette agence de voyage). Seule l'université peut acheter des billets. Si des étudiants le font, nous ne pouvons pas les rembourser.
- Le lieu de départ doit être soit votre résidence administrative, soit votre résidence personnelle.
- Les dates de départ et d'arrivée sont la veille et le lendemain de la conférence.
- Le voyage doit être le plus direct et le moins cher possible.
- Tout voyage supplémentaire vers une destination différente de la conférence est à votre charge.

Après la conférence :

- Établir un "état de frais".

Frais de déplacement :

- Les frais d'avion, de train, de bus, de péage, de parking... ne seront remboursés que sur présentation des justificatifs.
- Il est obligatoire de conserver les [originaux de tous les billets](#) :

³ Administrativement et juridiquement, l'ordre de mission permet l'absence du salarié par l'employeur et garantit les droits du salarié en matière d'accidents du travail. Il établit également la prise en charge financière par TSE-R des frais de voyage et de séjour.

- Avion : carte d'embarquement + reçu
- Train : billet (2ème classe)
- Voiture personnelle : copie de la carte grise, reçus de péage. Le remboursement de la voiture personnelle se fait sur la base d'un billet de train de 2ème classe. Si ce n'est pas le cas, le remboursement se fait sur la base d'une indemnité kilométrique.⁴
- Bus, métro : recettes,
- Taxi : pas de remboursement

Frais d'hébergement :

Deux cas sont à distinguer :

- **Séjour à l'étranger** : l'hôtel, les repas, le transport seront remboursés sur une base inclusive dans le respect d'une indemnité journalière. L'allocation dépend du pays. L'[original du reçu de l'hôtel](#) est absolument nécessaire pour être remboursé.
- **Séjour en France** : les frais d'hôtel et de repas seront remboursés sur une base forfaitaire sur présentation des [reçus originaux](#). Tarif repas⁵ (20 euros), tarif hôtel en province (130 euros), tarif hôtel à Paris (150 euros).

⁴ Cette indemnité sera systématiquement appliquée si l'utilisation de la voiture personnelle a été motivée par le covoiturage.

⁵ Pour bénéficier du remboursement des frais de repas, il faut être hors de la résidence administrative ou personnelle et prendre le repas entre 11h et 14h pour le déjeuner et entre 18h et 21h pour le dîner.

L'ENSEIGNEMENT

L'enseignement permet aux doctorants d'acquérir des compétences pédagogiques et de l'expérience, qui sont d'une grande importance sur le marché du travail, à l'intérieur et à l'extérieur du milieu universitaire. L'activité d'enseignement accomplie par les doctorants joue également un rôle majeur dans la mission d'éducation de TSE dans les programmes de Bachelor (Licence) et de Master.

Composition de la charge d'enseignement : Chaque année, en avril/mai, les doctorants sont invités à faire part de leurs souhaits concernant l'enseignement pour l'année universitaire suivante. Ensuite, l'école attribue les cours aux doctorants sur la base d'une consultation avec les professeurs responsables des domaines et des cours et en prenant en compte les souhaits des doctorants du mieux qu'elle peut. L'école ne pouvant s'engager à répondre à tous les souhaits des doctorants, ces derniers doivent attendre la confirmation de la composition de leur charge d'enseignement avant de s'engager sur une période pour leur visite.

Pratique de l'enseignement : l'enseignement dans un cours comprend les éléments suivants:

- Préparation du matériel,
- Enseigner et répondre aux questions des élèves en classe,
- Répondre aux questions des élèves en dehors de la classe,
- Fournir un retour d'information formel aux étudiants, le cas échéant (service d'assistance, supervision de groupe),
- Participer à l'évaluation : rédiger des questions et noter,
- Participer à la surveillance des examens.

L'emploi du temps : Avant le semestre, les services administratifs de l'école définissent les créneaux d'enseignement après consultation des enseignants. Les doctorants doivent être attentifs aux éléments suivants :

- Les cours ne peuvent pas être reprogrammés, sauf dans des circonstances exceptionnelles (par exemple, en cas de maladie).
- Les périodes d'enseignement et d'examens sont fixées longtemps à l'avance. Les enseignants doivent tenir compte de ces périodes avant de programmer tout déplacement personnel ou professionnel.

Qualité de l'enseignement : Il est important que l'enseignement dispensé par les doctorants réponde aux standards de qualité de l'école. La qualité de l'enseignement dispensé repose notamment sur une bonne préparation avant le cours en travaillant sur le matériel de cours, et sur le respect des consignes données par les enseignants en charge des cours. Le retour d'information sur la qualité de l'enseignement est assuré par les évaluations des cours, les réunions régulières entre l'école, les responsables de programmes et les délégués des étudiants, et les discussions avec les enseignants responsables des cours. Les doctorants

recevront une synthèse de l'évaluation des cours qu'ils ont suivis pendant leur doctorat au moment où ils entreront sur le marché du travail.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Un an d'écart : un étudiant peut prendre une année de césure. S'il le prend après le M2 ETE ou le MRes, il n'est pas assuré de conserver son financement. S'il veut la prendre après les autres années, il doit fournir un projet pour conserver son financement, qui n'est pas garanti. La décision de financement est prise par le responsable du programme de doctorat.

Bureau : Pendant le programme de doctorat, l'étudiant dispose d'un bureau. Un étudiant n'est pas autorisé à partager son bureau avec une personne extérieure au programme de doctorat.

Aide psychologique : pour diverses raisons, certains étudiants peuvent avoir besoin d'une aide psychologique pendant le doctorat. Deux psychologues travaillent en étroite collaboration avec TSE : Stacy Callahan et Julia Phister (voir ci-dessous). Les étudiants peuvent les consulter soit par vidéoconférence, soit à leur bureau (4 rue Godolin, 31000 Toulouse pour Mme Callahan, 1 rue de Rennes, 31000 Toulouse pour Mme Phister). Ces consultations sont strictement confidentielles, **personne** dans l'école **n'est** informé qu'un élève s'y rend. Les rendez-vous sont fixés par email ou par téléphone directement avec les psychologues.

- ✓ **Stacey Callahan** (callahan.stacey@gmail.com) est professeur de psychopathologie à l'université de Toulouse 2-Jean Jaurès. Elle est également connue dans le domaine des TCC (Thérapie Cognitive Comportementale) et dirige le M2 Psychothérapie et Psychopathologie, ainsi que les programmes de formation continue. Elle est l'auteur de nombreux articles et ouvrages scientifiques. Elle a été formée aux États-Unis et en France. En outre, elle a travaillé comme psychologue consultante à l'École internationale de Toulouse entre 2006 et 2019. Elle connaît donc bien la situation particulière des expatriés de tous âges. Le professeur Callahan dispose d'un large réseau de collègues (psychologues et psychiatres) qui peuvent prendre le relais des personnes qui souhaitent initier elles-mêmes une prise en charge plus approfondie.
- ✓ **Julia Phister** (julie@phister.fr) est psychologue clinicienne et possède la double nationalité. Elle est née en France de parents anglophones et est donc parfaitement bilingue. Elle a beaucoup voyagé et vécu hors de France et a toujours travaillé avec des expatriés. Le fait d'être biculturel contribue à une sensibilité accrue aux différences culturelles et identitaires. Au cours de ses études, ses recherches ont porté sur la santé mentale des expatriés dans le but de développer une meilleure prise en charge spécifique à leurs besoins.

INFORMATIONS DE CONTACT PERTINENTES

Assistants de thèse :

- M2 ETE et MRes : Laurence Delorme - laurence.delorme@tse-fr.eu
- Responsable administratif du doctorat : Louise Strachan - louise.strachan@tse-fr.eu
- Assistante doctorale : Christelle Fotso Tatchum - christelle.fotso-tatchum@tse-fr.eu

Commission sur le harcèlement :

- Delphine Pouts – delphine.pouts@tse-fr.eu

Ressources humaines UTC (contrats de doctorat) :

- Louise Strachan - louise.strachan@tse-fr.eu (principalement)
- Josiane Béraud - josiane.beraud@ut-capitole.fr